

Département de la  
**HAUTE-SAONE**

Arrondissement de  
**LURE**

Canton de  
**VILLERSEXEL**

## Commune de **VILLERSEXEL**

### Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

#### SEANCE DU 09/10/2017

L'an deux mil dix sept, le neuf octobre,  
le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances après  
convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard  
PELLETERET, Maire.

Etaient présents : Monsieur Gérard **PELLETERET**, Madame Joselyne  
**FERRARIS**, Madame Colette **CLERC**, Monsieur Jacques  
**HAUTEBERG**, Madame Jacqueline **COQUARD**, Monsieur Jean-  
Charles **GODERIAUX**, Madame Nelly **MOUGENOT**, Monsieur Jean-  
Pierre **SAUTOT**, Madame Marie-Jeanne **KRASINSKI**, Monsieur  
Christophe **DUCROS**, Madame Patricia **THUEILLON**, Monsieur  
Stéphane **THILY**, Monsieur Gilles **CHAMPION**, Madame Frédérique  
**DUMOULIN**.

Etaient absents : Monsieur André MARTINEZ a donné procuration à  
Madame Colette **CLERC**

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane **THILY**

### **OBJET : Démission d'une conseillère municipale**

Madame Emilie BEURET, élue Conseillère municipale aux dernières élections municipales de mars 2014 a expressément exprimé sa volonté de démissionner du conseil municipal de la commune de Villersexel par courrier du 25/09/17, réceptionné en mairie le 28/09/2017.

Monsieur le Maire lui a répondu par lettre envoyée en recommandé avec accusé réception le 28/09/2017 qu'il acceptait sa démission.

Les copies de ces courriers ont été envoyées à la Préfecture le 28/09/2017.

Suivant la législation dans ce domaine, article L 270 du code électoral, le suivant de la liste présentée en mars 2014 « Villersexel AGIR » a été appelé à siéger au conseil municipal le plus proche de la date de démission.

Un courrier a ainsi été envoyé à Madame Patricia THUEILLON le 28/09/2017, puis la convocation au conseil municipal le 02/10/2017 pour l'informer de ce fait.

Madame Patricia THUEILLON est donc désormais conseillère municipale à compter du 09/10/17 à la place de Madame Emilie BEURET.

### **OBJET : Achat d'un terrain**

Il est proposé au conseil municipal d'acheter en direct un terrain appartenant à M. Michel BEVALOT, retraité, située au 10 rue des cités 70110 Villersexel,

cadastré section A 533 lieu dit Le Clos de 5a 02ca et

cadastré section A 535 lieu dit Le Clos de 3a 36ca

Le bien est un terrain non bâti vendu 11 500 € par le cabinet de notaire Tournier 100 rue de la Croix Marmin 70110 Villersexel.

Il est grevé d'une servitude EL5 relative à la visibilité sur les voies publiques.

Il est en zone UB = zone d'extensions urbaines contemporaines à vocation mixte mais sur une

zone inondable indiquée par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la moyenne vallée de l'Ognon (planche 66).

Compte tenu des éléments précités et notamment le caractère inondable et la servitude relative à la visibilité sur les voies publiques, ce terrain ne pourrait être bâti que difficilement dans un cadre privé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire

- à signer l'acte d'achat de ce terrain,
- à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- dit que le budget communal 2017 est suffisamment doté au chapitre 21.

Cette délibération annule et remplace celle du 22 mai 2017 concernant l'achat de ce terrain par la procédure du droit de préemption qui était entachée d'irrégularité compte-tenu du transfert de compétence automatique du droit de préemption urbain à l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre qui a pris la compétence d'élaboration de documents d'urbanisme.

La CCPV (Communauté de Communes du Pays de Villersexel), dont la commune de Villersexel est adhérente, ayant pris la compétence PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), la CCPV n'ayant pas délégué l'exercice du droit de préemption urbain à une ou plusieurs communes membres, il n'est pas permis à la commune de Villersexel d'exercer le droit de préemption.

## **OBJET : Rue des Cités / Travaux d'aménagement / Choix de la maîtrise d'œuvre**

Une délibération du conseil municipal de la commune de Villersexel en date du 22/05/2017 a autorisé le Maire à lancer des consultations pour les travaux d'aménagement de la rue des cités à Villersexel.

Le 30/06/17 un courrier de demande d'offre de maîtrise d'œuvre a été envoyé à trois cabinets concernant cette affaire.

Une mission complète de maîtrise d'œuvre a été demandée, de l'esquisse jusqu'aux opérations de réception des travaux.

Le point délicat de cette affaire est la multiplicité des compétences : ENGIE, GRDF, SIED 70, Haute-Saône numérique, la commune (pour l'assainissement, les eaux pluviales et l'aménagement esthétique de surface), le Syndicat des eaux de la Bassole et des Sept communes et surtout le conseil départemental puisque la rue des cités est une RD.

Une réponse était attendue pour le 01/09/2017.

Les trois cabinets consultés ont répondu favorablement, il s'agit de :

- ✓ **BC2I** : Bureau de Conseil et d'Ingénierie en Infrastructures 6 rue Derrière le Mottet  
70000 Colombe lès Vesoul  
Pas d'estimation de travaux.  
Mission à 4.25% de l'estimation des travaux faite à l'Avant Projet Définitif (APD) et validée par le maître d'ouvrage
- ✓ **JD BE** : Jacques Dumain Bureau d'Etudes 40 avenue de la 7<sup>ème</sup> Armée Américaine  
25000 Besançon  
Estimation des travaux à hauteur de 320 000 €.  
Mission à 3.90% de l'estimation des travaux faite à l'Avant Projet Définitif (APD) et validée par le maître d'ouvrage
- ✓ **BEJ** : Bureau d'Etudes Jacquet 40 rue Richard Perlinsky  
25400 Audincourt  
Estimation des travaux à hauteur de 400 000 €  
Mission forfaitaire de 22 400 € HT sur la base d'une estimation d'aménagement hors enfouissement, déplacement et renforcement de réseaux à hauteur de 400 000 €.

Les trois offres étaient diversement intéressantes et intéressées.

Une réunion des commissions finances et travaux a donc eu lieu le vendredi 06/10/17 en mairie pour étudier les dossiers. Les membres proposent le cabinet BC2I.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- choisi l'offre du cabinet BC2I,
- autorise le Maire à signer l'offre de marché de maîtrise d'œuvre,
- autorise le Maire à signer toutes pièces comptables et administratives relatives à ce dossier,
- autorise le Maire à déposer des demandes de subvention, et notamment la **DETR** (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux) 2018.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Pour copie conforme,  
Le Maire de VILLERSEXEL,  
Vice-président du Conseil départemental  
Gérard PELLETERET.*